

**COMPTE RENDU SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 23 AVRIL 2020**

**Date de convocation des conseillers 20 avril 2020**

**La séance est ouverte à 20 H00**

**Membres du conseil en exercice** : 15

**Membres du Conseil absents excusés** : MM. DELABARRE, LEBEAUPIN, PASQUETTE, VACHER

**Secrétaire de séance** : Mr COLLIN

Monsieur le Maire a adopté le compte rendu de la séance du 20 février 2020.

**PARTICIPATIONS AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT AUX ÉCOLES  
PUBLIQUES ET PRIVÉES DE LA VILLE DE FOGÈRES (ANNÉE 2019-2020)**

Monsieur Le Maire transmet au Conseil Municipal la demande de participation aux charges de fonctionnement pour les enfants de Billé scolarisés dans les écoles privées et publiques de la ville de Fougères et rappelle les modalités de base de calcul.

Il propose la participation suivante :

• **Écoles privées :**

1 enfant en élémentaire x 376.00 € = 376 .00€

4 enfants en maternelle x 808.80€ = 3 235.20€

**TOTAL 3 611.20€**

• **Écoles publiques :**

6 enfants en élémentaire x 389.60€ = 2 337.60€

1 enfant en maternelle x 808.80€ = 404.40€

**TOTAL 2 742.00€**

***Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :***

- ***Décide*** de questionner la ville de Fougères sur l'intérêt de prendre en charge la totalité des frais de fonctionnement d'un élève en Très Petite Section sachant que ce dernier a intégré l'école que depuis janvier 2020 et ce en temps partiel ;
- ***Autorise*** Monsieur le Maire à faire toutes démarches et à signer tous documents concernant le versement de ces sommes.

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ VOIRIE 2020**

Les travaux d'entretien des voiries de la commune de BILLÉ ont fait l'objet d'une consultation d'entreprises, conformément au décret n°0289 du 13 décembre 2019 texte n°21 entré en vigueur le 01/01/2020, relevant le seuil de dispense de procédure des marchés publics à 40 000€ HT au lieu de 25 000€ HT.

Monsieur Christophe GILLES, adjoint chargé de la Voirie, transmet au Conseil Municipal les différentes propositions reçues pour les travaux de voirie en 2020.

<b>Entreprises</b>	<b>Devis 1</b>	<b>Devis 2</b>
DAUGUET	33 527,00€	39 192,00€
GALLE	32 239,00€	36 637,50€
HENRY & FRERES	35 494,80€	35 885,40€

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :*

- *Décide d'attribuer le marché de voirie pour l'année 2020 à l'entreprise GALLE pour un montant de 32 239.00 € HT ;*
- *Autorise Monsieur le Maire à faire toutes démarches et à signer tous documents concernant cette affaire.*

### **ATTRIBUTION DES LOTS CONCERNANT LE PROJET TERRAIN MULTISPORTS AIRES DE JEUX ET AIRES DE PIQUE-NIQUE**

Après avoir rappelé les différentes étapes du lancement de la consultation en procédure adaptée concernant le marché de travaux, Monsieur le Maire propose l'attribution des lots de la manière suivante :

Lot 1 : Entreprise **Dauguet Serge** pour un montant de **89 63.00€ HT**

Lot 2 : Entreprise **Sport et développement Urbain** pour un montant de **85 362.63€ HT**

Lot 3 : Entreprise **Leroy Paysage** pour un montant de **21 485.25€ HT**

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :*

- *Décide d'attribuer les trois lots du marché de travaux de l'aménagement du terrain multisports comme indiqué ci-dessus ;*
- *Autorise Monsieur le Maire à faire toutes démarches et à signer tous documents concernant cette affaire.*

### **SUBVENTION ADOGEC (GARDERIE)**

La Garderie clôture son exercice 2018-2019 avec un déficit de 1 555.96€. Monsieur le Maire propose de verser une subvention du même montant répartie sur les trois communes du RPI (Billé-Combournillé-Parcé) afin d'assurer l'équilibre budgétaire de l'exercice 2019-2020.

Répartition des frais selon la population DGF :

- Billé : 706.72€ / Combournillé : 415.75€ / Parcé : 433.49€

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :*

- *Décide de verser une subvention de 706.72€ à l'ADOGEC (GARDERIE) pour l'année 2020 ;*
- *Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents concernant cette affaire.*

### **VOTE DU TAUX DES 3 TAXES 2020**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état 1259 de notification des taux d'imposition des taxes directes locales de 2020. Il propose les taux suivants pour l'année 2020 :

- Taxe d'Habitation : 16.40% / Foncier Bâti : 16.40% / Foncier Non Bâti : 42.69%

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :*

- *Décide d'adopter les taux proposés par Monsieur le Maire pour l'année 2020 comme indiqué ci-haut ;*
- *Autorise Monsieur le Maire à signer l'état de notification et tous documents concernant cette affaire.*

### **PARTICIPATIONS 2020 DE LA COMMUNE AU BUDGET SIRS BUS ET RESTAURATION SCOLAIRE**

Afin d'assurer le bon fonctionnement du SIRS Bus et du SIRS Restauration Scolaire, Monsieur le Maire propose d'attribuer les participations suivantes aux syndicats intercommunaux de Billé-Combourtille-Parcé pour l'année 2020 :

Les participations de la commune de Billé sont les suivantes :

- SIRS Budget principal Bus : 10 900€
- SIRS Budget annexe Restauration scolaire : 26 340€

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :*

- *Décide de verser comme participation aux frais de fonctionnement du SIRS Bus et Restauration Scolaire les montants indiqués ci-haut ;*
- *Précise que ces sommes seront inscrites au budget communal 2020 ;*
- *Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents concernant cette affaire.*

### **VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**

Monsieur Daniel BALLUAIS, Maire intéressé à l'affaire, sort de la salle.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Colette JUGUET (pouvoir donné à Mme FAUGRET Laurence troisième adjointe, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Daniel BALLUAIS, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- 1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

#### **Pour la commune**

LIBELLE	CA COMMUNE		BUDGET PRINCIPAL		ENSEMBLE	
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
	DEPENSE OU DEF.	RECETTES OU EXCED.	DEPENSES OU DEF.	RECETTES OU EXCED.	DEPENSES OU DEF.	RECETTES OU EXCED.
Résultat répoté(n-1)		120 000.00		250 980.74		370 980.74
Opérations de l'exercice	545 773.23	649 889.85	467 479.89	502 584.32	1 013 253.12	1 152 474.17
<b>TOTAUX</b>	<b>545 773.23</b>	<b>769 889.85</b>	<b>467 479.89</b>	<b>753 565.06</b>	<b>1 013 253.12</b>	<b>1 523 454.91</b>
<b>Résultat de clôture 2018</b>		<b>224 501.89</b>		<b>250 980.74</b>		<b>475 482.63</b>
<b>Reste à Réaliser</b>			<b>16 864.77</b>			
Totaux cumulés	545 773.23	769 889.85	484 344.66	753 565.06	1 030 117.89	1 523 454.91
Résultat de clôture d'exercice		<b>224 116.62</b>		<b>286 085.08</b>		<b>510 201.70</b>

### Pour la supérette

CA SUPERETTE-BUDGET ANNEXE						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEF.	RECETTES OU EXCED.	DEPENSES OU DEF.	RECETTES OU EXCED.	DEPENSE OU DEF.	RECETTES OU EXCED.
Résultat réporté (n-1)		448.13	150 395.34		150 395.34	448.13
Opérations de l'exercice	0.77	8 486.44	880.45	27 475.29	881.22	35 961.73
TOTAUX	0.77	8 934.57	151 275.79	27 475.29	151 276.56	36 409.86
<b>Résultat de clôture 2018</b>		<b>7 448.13</b>		<b>-150 395.34</b>		<b>-142 947.21</b>
Reste à Réaliser						
Totaux cumulés	0.77	8 934.26	151 275.79	27 475.29	151 276.56	36 409.86
Résultat clôture d'exercice		<b>8 933.80</b>		<b>-123 800.50</b>		<b>-114 866.70</b>

### Pour l'assainissement

ASSAINISSEMENT-BUDGET ANNEXE						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEF.	RECETTES OU EXCED.	DEPENSES OU DEF.	RECETTES OU EXCED.	DEPENSES OU DEF.	RECETTES OU EXCED.
Résultat réporté (n-1)		27 283.07		64 621.99		91 905.06
Opérations de l'exercice	7 547.39	13 754.00	1 874.00	7 105.00	9 421.39	20 859.00
TOTAUX	7 547.39	41 037.07	1 874.00	71 726.99	9 421.39	112 764.06
<b>Résultat de clôture 2018</b>		<b>27 283.07</b>		<b>64 621.99</b>		<b>91 905.06</b>
Reste à Réaliser						
Totaux cumulés	7 547.39	41 037.07				
Résultat de clôture d'exercice		<b>33 489.68</b>		<b>69 852.99</b>		<b>103 342.67</b>

- **Constate**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités en valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser tels que résumés ci-dessus ;

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- **Ont signé** au registre des délibérations : MM. GODARD, GILLES, FAUGRET, JUGUET, COLLIN, FORTIN, ORY, PETIPAS.

## **APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2019 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**

Après s'être fait présenter les budgets principal et annexes de l'exercice 2019 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif des budgets principal et annexes de l'exercice 2019 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui des tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

*Déclare que les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes dressés, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.*

*Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.  
Au registre sont les signatures.*

## **AFFECTATION DES RÉSULTATS DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a lieu d'affecter les résultats 2019.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- *Décide d'affecter les résultats de la manière suivante :*

### **Commune**

\* Excédent de fonctionnement : **257 606.30€** répartis comme ci-après

002 : Excédent de Fonctionnement Reporté : **177 606.30€**

1068 : Excédent de Fonctionnement Capitalisé : **80 000.00€**

\* Excédent d'Investissement : **355 938.07€** affectés en totalité à l'article

001 : Excédent d'Investissement Reporté

### **Superette**

\* Excédent de fonctionnement : **8 933.80€** répartis comme ci-après

002 : Excédent de Fonctionnement Reporté : **0.00€**

1068 : Excédent de Fonctionnement Capitalisé : **8 933.80€**

\* Excédent d'Investissement : **26 594.84€** affectés en totalité à l'article

001 : Déficit d'Investissement Reporté

### **Assainissement**

\* Excédent de fonctionnement : **33 489.68€** répartis comme ci-après

002 : Excédent de Fonctionnement Reporté sur le budget de la commune

\* Excédent d'Investissement : **69 852.99€** affectés en totalité à l'article

001 : Excédent d'Investissement Reporté sur le budget de la commune

- *Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents en ce sens.*

## **VOTE DES BUDGETS : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE 2020**

- **COMMUNE :**

Monsieur Le Maire donne lecture au Conseil Municipal du Budget communal 2020 dont les dépenses et les recettes de Fonctionnement s'équilibrent à **816 704.42€** et pour la section d'Investissement à la somme de **693 121.45€**.

- **SUPERETTE :**

Monsieur Le Maire donne lecture au Conseil Municipal du Budget annexe supérette 2020 dont les dépenses et les recettes de Fonctionnement s'équilibrent à **8 710.00€** et pour la section d'Investissement à la somme de **127 583.50€**.

Après s'être assuré que tous les crédits prévus aux budgets sont nécessaires au bon fonctionnement des services de la Municipalité.

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :*

- *Adopte le budget 2020 de la Commune, et du budget annexe de la supérette ;*
- *Autorise Monsieur le Maire à à signer en ce sens.*

**ASSAINISSEMENT : TRANSFERT DE LA SUBVENTION AUX AMORTISSEMENTS À FOGÈRES AGGLOMÉRATION**

Après avoir rappelé les modalités du transfert de la compétence assainissement collectif à Fougères Agglomération, Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la conséquence du transfert des actifs rattachés à la compétence (station et réseau de Billé) dont la valeur nette comptable est de 74 915.56€ correspondant à la subvention aux amortissements.

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :*

- *Valide le montant de 74 915.56€ de subvention aux amortissements de la station et le réseau de Billé à Fougères Agglomération ;*
- *Autorise Monsieur le Maire à faire toutes démarches et à signer tous documents concernant cette affaire.*

**QUESTIONS DIVERSES**

La commune ne fait pas valoir son droit de préemption urbaine sur la vente du bien située 5 rue du courtil 35133 Billé.

**Séance levée à 23h30**